



# COMMUNE DE VALREAS

Pôle Travaux et Marchés Publics  
Dossier suivi par Vincent BARRAL  
Tél : 04.90.28.28.88  
Courriel : [bureauetudes@mairie-valreas.fr](mailto:bureauetudes@mairie-valreas.fr)

## ARRETE DU MAIRE n° 2024-07/11 Accordant un arrêté de police de circulation

Le MAIRE de VALREAS,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-4, L.2213-1 et L.2213.2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Règlement de la voirie communale de Valréas, approuvé par délibération du Conseil municipal du 25 avril 2005,

Considérant la demande présentée le mercredi 3 juillet 2024

Par : **Madame Floriane DESSERRE pour le compte de ENSIO - 207 chemin du fournalet – 84700 SORGUES**  
[fibreoptiqueblo@ensio.eu](mailto:fibreoptiqueblo@ensio.eu)

Pour : occupation du domaine public pour le tirage de câble en fibre optique dans des chambre du réseau ORANGE, cours Tivoli, Rue du Portalon, Place Aristide Briand, Rue Pasteur et rue St Augustins à Valréas.

Considérant l'avis du Conseiller Municipal délégué à la voirie et aux services techniques,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : ENSIO est autorisée à entreprendre les travaux décrits ci-dessus, sous réserve de l'observation des conditions ci-après :

- **Prévenir les riverains de la gêne occasionnée,**
- **Signalisation à la charge du pétitionnaire,**
- **Assurer le passage et la protection des piétons,**
- **Schéma de circulation : Circulation maintenue avec mise en place d'un alternat manuel.**
- **Ne pas travailler le mercredi matin, jour du marché dans le centre ville.**
- **Autorisation pour le stationnement un ou des engins dans le périmètre des travaux.**
- **Remise en état des lieux tous les jours et en fin de chantier (y compris sécurisation du chantier).**

- Il est interdit de rejeter au collecteur d'eaux pluviales tous déchets, matériaux ou agrégats nécessaires à la maçonnerie,
- Se rapprocher des concessionnaires de réseaux (ENEDIS, GRDF, TELECOM, SAUR, etc...),
- La sécurité des usagers de la voie publique devra être assurée. Le permissionnaire est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou par insuffisance de signalisation. Les ouvrages ou installations sur le domaine public communal **et son occupation sont toujours accordées à titre précaire et révoquant sans aucune indemnité.**

**ARTICLE 2 :** La présente autorisation ne dispense pas de l'observation des règlements relatifs à l'urbanisme, au permis de construire, à la déclaration de travaux et à l'arrêté d'alignement notamment, elle ne vaut de permis de construire ou déclaration de travaux.

**ARTICLE 3 :** Cette autorisation est accordée **à compter du lundi 22 juillet 2024 pour une durée de 8 jours .**

**ARTICLE 4 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

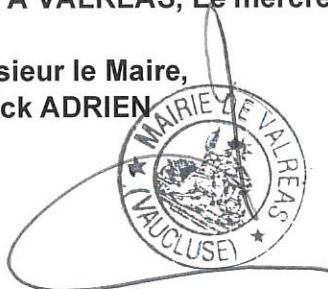
**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général des Services, le Responsable du Pôle travaux municipal, le Chef de la Police Municipale et le Commandant de la Gendarmerie de Valréas sont chargés, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera notifié à l'intéressé et annexée au recueil des actes administratifs de la commune.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage auprès du Tribunal administratif de Nîmes.

**FAIT A VALREAS, Le mercredi 3 juillet 2024**

**Monsieur le Maire,  
Patrick ADRIEN**



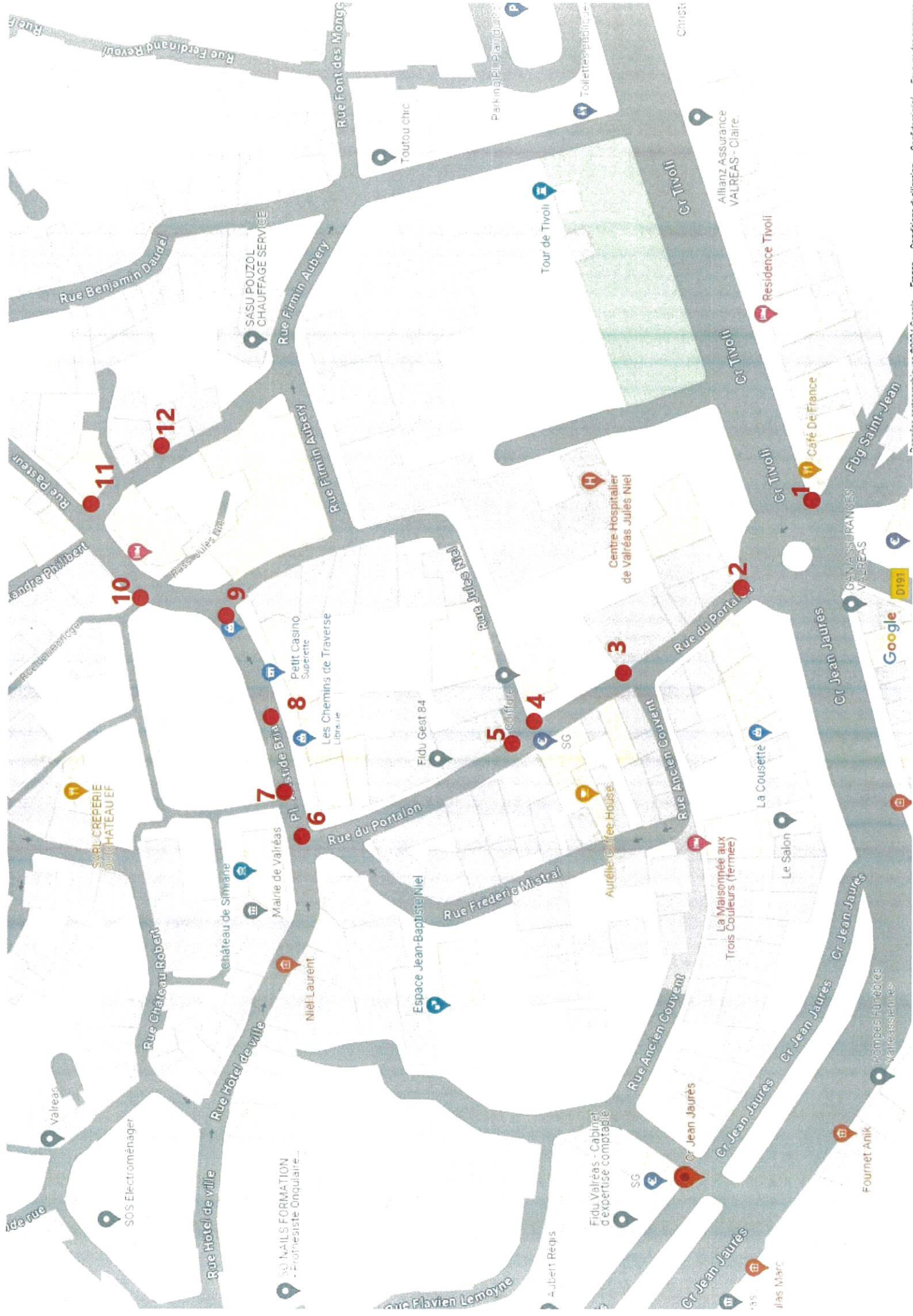
**RAPPEL : Toute demande de permission de voirie doit être faite 15 jours avant le début du chantier.**

La permission de voirie ne dispense pas le demandeur de l'obtention d'autorisations ou de déclarations nécessaires à son projet notamment :

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) auprès des concessionnaires de réseaux (ERDF, GRDF, TELECOM, SAUR, etc...) avant d'entreprendre des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques situés sur le domaine public ou privé (références : Décret n° 2011-1241 du 05 octobre 2011).

Publication sur le site internet de la ville le : .....<sup>05/07/</sup>.....2024  
Notifié le .....<sup>04/07/</sup>.....2024





SABL'CREPERIE  
DU CHATEAU EF

SASU POUZOL  
CHAUFFAGE SERVICE

Centre Hospitalier  
de Valréas Jules Niel

30 MAILS FORMATION  
Prothésiste Ophtalmique...

Mairie de Valréas

Niel Laurent

Petit Casino  
Supérieure

Toutou chic

Toilettes publiques

Allianz Assurance  
VALREAS - Claire

Residence Tivoli

Café De France

GAVIA ASSURANCES  
VALREAS

Fournet Anik

Las Marc

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

SG

Google

0191

€

€

€

€

€

€

€

€

€

€

€

€

€

€

€